
États financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des produits et charges	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-15
Annexe	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Fondation de l'Hôpital St. Mary

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022, et de l'actif net aux 1er avril et aux 31 mars des années fiscales 2023 et 2022. Nous avons également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 19 septembre 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125888

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des produits et charges
Exercice terminé le 31 mars 2023

		2023				2022
	Notes et annexe	Fonds de dotation	Fonds affectés	Fonds général	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Dons et événements		25 125	1 329 625	4 441 538	5 796 288	4 987 161
Revenus (perte) de placement	3	(225 835)	378 956	828 315	981 436	3 272 086
Autres revenus	12	—	—	—	—	43 461
		(200 710)	1 708 581	5 269 853	6 777 724	8 302 708
Charges						
Salaires		—	—	958 420	958 420	805 308
Dépenses événements		—	41 846	658 629	700 475	198 096
Dépenses administratives et coûts des campagnes de financement		—	—	239 754	239 754	287 851
Frais de placement		—	—	133 226	133 226	131 475
Amortissement des immobilisations corporelles		—	—	4 697	4 697	4 114
		—	41 846	1 994 726	2 036 572	1 426 844
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants		(200 710)	1 666 735	3 275 127	4 741 152	6 875 863
Dons octroyés à Centre hospitalier de St. Mary	A	—	(682 523)	(1 571 833)	(2 254 356)	(2 196 979)
Chaires et projets spéciaux		—	(120 000)	(204 000)	(324 000)	(255 940)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(200 710)	864 212	1 499 294	2 162 796	4 422 945

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	Fonds de dotation	Fonds affectés	Investis en immobili- sations	Non affectés	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2021		9 190 690	10 508 547	8 545	10 417 941	30 125 723
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		522 121	870 335	(4 114)	3 034 603	4 422 945
Acquisition d'immobilisations corporelles		—	—	1 551	(1 551)	—
Transfert interfonds	6	—	352 126	—	(352 126)	—
Solde au 31 mars 2022		9 712 811	11 731 008	5 982	13 098 867	34 548 668
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(200 710)	864 212	(4 697)	1 503 991	2 162 796
Acquisition d'immobilisations corporelles		—	—	3 548	(3 548)	—
Transfert interfonds	6	—	1 350 719	—	(1 350 719)	—
Solde au 31 mars 2023		9 512 101	13 945 939	4 833	13 248 591	36 711 464

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary

Bilan

au 31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		448 732	601 464
Débiteurs		226 368	144 799
Frais payés d'avance		62 387	82 152
		737 487	828 415
Portefeuille de placements, à la juste valeur	4	37 401 341	34 600 484
Immobilisations corporelles	5	4 833	5 982
		38 143 661	35 434 881
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		113 834	60 737
Sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary		1 113 863	701 226
Produits reportés		144 500	64 250
Emprunt – Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)		60 000	—
		1 432 197	826 213
Emprunt – Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	12	—	60 000
		1 432 197	886 213
Promesses de dons à payer	10		
Soldes de fonds			
Dotation	7	9 512 101	9 712 811
Affectés d'origine externe	8	13 945 939	11 731 008
Général			
Investis en immobilisations		4 833	5 982
Non affectés		13 248 591	13 098 867
		36 711 464	34 548 668
		38 143 661	35 434 881

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Fondation de l'Hôpital St. Mary**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	2 162 796	4 422 945
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 697	4 114
Gains réalisés sur les placements	(1 367 903)	(1 445 812)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	1 451 219	(1 057 041)
Dons d'actions reçus	(287 198)	(705 965)
	1 963 611	1 218 241
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(81 569)	76 397
Frais payés d'avance	19 765	(23 545)
Créditeurs et charges à payer	53 097	11 813
Sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary	412 637	(272 454)
Produits reportés	80 250	(15 750)
	2 447 791	994 702
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 548)	(1 551)
Acquisition de placements	(15 104 941)	(10 738 201)
Réalisation de placements	12 507 966	10 012 573
	(2 600 523)	(727 179)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(152 732)	267 523
Encaisse au début	601 464	333 941
Encaisse à la fin	448 732	601 464

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectif de la Fondation

Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est une œuvre de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation est considérée comme une fondation publique et est assujettie aux articles de cette loi. L'objectif de la Fondation est d'amasser des fonds pour les besoins du Centre hospitalier de St. Mary (l'« hôpital ») qui ne sont pas subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'hôpital est un centre hospitalier accrédité universitaire (CHAU) affilié à McGill.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) en utilisant la méthode de la comptabilité par fonds affectés et ils tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3400, Produits

La Fondation a adopté les modifications du chapitre 3400, *Produits*, du Manuel (le « chapitre 3400 ») pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, qui fournissent des directives supplémentaires concernant la comptabilisation des composantes multiples d'un contrat, le pourcentage d'avancement, la façon de déterminer si l'entité est le mandat ou le mandataire et les opérations de type « vente à livrer ».

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Fondation.

Comptabilité par fonds

Les dons et les autres produits reçus par la Fondation sont classés dans trois fonds : le fonds de dotation, les fonds affectés et le fonds général.

Le fonds de dotation regroupe les dons sujets aux stipulations des donateurs qui requièrent que le capital soit conservé. Le solde du fonds représente les contributions originales en dotation et les revenus de placement cumulés qui doivent être réinvestis à titre de capital dans le fonds de dotation selon la présente politique de gestion de fonds de la Fondation.

Les fonds affectés incluent toutes les ressources sujettes aux exigences spécifiées par les donateurs, incluant les revenus de placement réalisés par les fonds de dotation restreints. Le solde de fonds consiste alors en des fonds affectés reçus, mais non utilisés.

Le fonds général regroupe les fonds non affectés, incluant certaines sources de fonds qui ne sont pas sujettes à des stipulations spécifiques et qui doivent être utilisées pour les besoins des opérations ou à la discrétion du conseil d'administration de la Fondation. Les fonds investis en immobilisations sont présentés à la valeur des immobilisations moins l'amortissement cumulé.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés. Les revenus de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation. Les revenus de placement non affectés sont enregistrés dans le fonds général. Afin de protéger le capital doté contre l'inflation, seul un pourcentage, établi par le conseil, de la juste valeur initiale du capital doté est mis à disposition et est enregistré dans les fonds affectés. Tout excédent des revenus de placement réalisés provenant des dotations au-delà du montant établi est enregistré comme revenu de placement dans le fonds de dotation. Dans l'éventualité d'un déficit, un revenu négatif de placement est enregistré dans le fonds de dotation, diminuant le revenu de placement précédemment cumulé.

2. Méthodes comptables (suite)

Dons

Les promesses de dons sont divulguées dans les notes complémentaires aux états financiers et ne sont comptabilisées qu'au moment de l'encaissement.

Biens et services reçus à titre gratuit

La valeur des biens et services reçus à titre gratuit est comptabilisée comme produit ou comme charge dans les états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il s'agit de biens et services qu'on se procure normalement contre un paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit. De plus, chaque année, de nombreux bénévoles offrent à la Fondation une grande partie de leur temps pour assurer la prestation de ses services. Ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile et selon les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception du portefeuille de placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés au portefeuille de placements sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction de tous les autres instruments sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains ou les pertes, réalisés ou non réalisés, résultant de la conversion sont inclus dans les produits. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux de change.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Revenus de placement

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts	477 206	222 082
Dividendes ou autres distributions	587 546	547 151
Gains sur investissements réalisés	1 367 903	1 445 812
Variation de la juste valeur non réalisée des investissements	(1 451 219)	1 057 041
	981 436	3 272 086

Les produits de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation décrite à la note 2, ce qui résulte en la présentation des revenus de placement à l'état des produits et charges comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Fonds de dotation	(225 835)	500 541
Fonds affectés	378 956	356 874
Fonds général	828 315	2 414 671
	981 436	3 272 086

4. Portefeuille de placements, à la juste valeur

	2023	2022
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 858 096	3 234 848
Obligations – canadiennes	5 730 796	5 258 107
Fonds commun d'obligations canadiennes	4 898 904	2 927 952
Actions – canadiennes	9 928 333	13 807 999
Actions – étrangères	9 549 108	8 938 787
Investissements alternatifs	436 104	432 791
	37 401 341	34 600 484

Risque de marché

La Fondation est sujette au risque du marché, lequel représente le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie découlant de la variation des prix du marché, que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques liés à l'émetteur ou les facteurs affectant tous les titres échangés sur le marché. Ces risques résultent de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change. La concentration du risque est mitigée étant donné la diversification du portefeuille d'investissement de la Fondation.

Risque de change

La Fondation détient des placements en devises. Elle est donc soumise aux fluctuations des devises. La juste valeur des actions américaines est convertie au taux de change en vigueur au 31 mars, lequel était de 1,3533 en 2023 (1,2496 en 2022) et représentait 36,87 % (37,39 % en 2022) du solde des actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation a des placements en obligations qui portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces obligations. Les obligations détenues par la Fondation portent intérêt à des taux variant entre 0,80 % et 7,88 % (0,80 % et 7,88 % en 2022) et viennent à maturité dans les sept prochaines années (six années en 2022).

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables liées aux conditions économiques ou politiques. Le risque de crédit est causé par le fait que la Fondation possède des obligations. Il y a donc un risque que les émetteurs ne soient pas en mesure de payer les montants dus à la Fondation. La Fondation gère ce risque par la diversification des placements de son portefeuille de placements.

5. Immobilisations corporelles

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	117 203	112 652	4 551	2 581
Améliorations locatives	31 807	31 525	282	3 401
	149 010	144 177	4 833	5 982

6. Virements interfonds

Le conseil d'administration de la Fondation peut autoriser, de temps en temps, des virements interfonds selon la direction stratégique de l'hôpital. Les virements interfonds comprennent majoritairement des fonds obtenus par l'entremise des événements de collecte de fonds et sont alloués à certains projets internes et externes. En 2023, 1 350 719 \$ ont été transférés du fonds général au fonds affecté avec 100 % du produit net de 432 521 \$ du tournoi de golf du St. Mary's Masters, ont été alloués au service d'orthopédie, 100 % du produit net de 884 087 \$ du Bal de St. Mary, ont été alloués au projet de développement du campus, 18 868 \$ pour couvrir les initiatives du Conseil des gouverneurs, 11 286 \$ pour la planification des célébrations du centenaire du CHSM et 3 957 \$ pour couvrir les besoins d'approvisionnement de la maternité. En 2022, 352 126 \$ ont été transférés du fonds général au fonds affecté avec 100 % du produit net de 346 172 \$ du tournoi de golf St. Mary's Masters alloués au service de cardiologie et 5 954 \$ pour couvrir les coûts des trousse de confort pour les patients atteints de cancer.

7. Dotation

	2023	2022
	\$	\$
Chaire de McGill – famille et recherche en médecine communautaire	3 258 803	3 340 702
Chaire de McGill – traitement communautaire du cancer	3 770 876	3 865 645
Médecine familiale	97 681	99 626
Oncologie	223 426	227 873
Hélène Derouin Renaud	265 955	271 249
Fonds Johnson pour la gériatrie	219 329	218 646
Edward Tinmouth	327 371	333 887
Gail Hutchison	346 615	338 242
St. George's Lodge	147 860	150 803
Dialyse rénale	241 728	246 539
Bourse Hingston Med Leadership	156 979	155 055
Fonds J. Desmarais pour les infirmières	77 468	79 010
Fonds I.C.U.	96 835	98 762
Ophtalmologie	77 468	79 010
Héritage des Gouverneurs de St. Mary's	22 707	23 159
Bourse de recherche en soins infirmiers Arvind K. Joshi	179 827	183 406
Joyce Stuart Slapcoff	1 173	1 197
	9 512 101	9 712 811

8. Affectés d'origine externe

	2023	2022
	\$	\$
Projet de développement du campus	4 969 055	4 087 682
Décaissement des intérêts de dotation	1 577 931	1 440 814
Initiative adaptée aux personnes âgées	1 321 622	1 185 955
Maladies du cœur et de l'AVC	685 649	647 683
Un pas vers la guérison	517 525	347 388
Médecine	476 584	462 315
Programme de traitement du cancer	471 833	412 603
Fonds pour l'équipement orthopédique	466 802	—
Dr. Hemmings bourse de recherche en médecine pelvienne féminine	414 354	444 237
Fonds Pamela Prchal pour l'avancement contre le cancer	412 590	402 548
Urgence	268 635	156 453
Bourses orthopédiques	265 134	193 894
Ophtalmologie	233 656	224 971
Avancement professionnel	214 483	214 483
Médecine familiale	170 497	151 431
CHSM Fonds des médecins	112 895	132 656
CHSM Maternité/Enfants des médecins	101 837	100 426
Autres ayant un solde inférieur à 100 000 \$	1 264 857	1 125 469
	13 945 939	11 731 008

9. Promesses de dons à recevoir, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation a fait des promesses de dons à recevoir totalisant 5 250 000 \$ qui s'échelonnent jusqu'en 2028 comme suit :

	\$
2024	2 260 000
Suivants	2 990 000

10. Promesses de dons à payer, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation a fait des promesses de dons à payer à l'hôpital dont le paiement est prévu sur une période de 10 ans pour les montants suivants :

	\$
Chaire de McGill	220 000
Réseau de cancérologie Rossy	1 642 740
Recherche médicale et enseignement	1 234 000
Rénovation du 5 ^e étage pour hébergement des patients du centre de cancérologie	83 830
Financement supplémentaire – 5 ^e étage	297 978
Bourse d'orthopédie de McGill	190 825
Financement d'équipement – orthopédie	240 632
Salle de simulation – urgence	14 692
Directeur de recherche recrutement et rétention	450 000
CHSM – équipement site spécifique (urologie, gastroentérologie, anesthésiologie, unité de soins intensifs, orthopédie, urgence)	359 246
Équipement ophtalmologie	378 000
Projet orthopédique	400 000
Initiative adaptée aux personnes âgées	1 224 521
Financement provisoire – Rénovations dans le cadre de l'Initiative adaptée aux personnes âgées – à financer par le CIUSSS ODIM	1 500 000
Besoins liés à la COVID-19	138 938
Projet d'apnée du sommeil	119 590
	<u>8 494 992</u>

De plus, la Fondation a fait une promesse de remettre jusqu'à 15 000 000 \$ pour le projet de modernisation, conditionnellement à la faisabilité du projet et à d'autres considérations de la part de la Fondation. Les montants déboursés relatifs à cette promesse de dons sont prévus être payés dans les trois à cinq prochaines années.

Les montants déboursés relatifs à ces promesses de dons à payer dépendront du moment où l'hôpital effectuera ces projets et dépendront aussi du revenu net disponible de la Fondation. Les montants réclamés par l'hôpital sont reconnus uniquement lorsqu'ils sont adéquatement soumis, revus et approuvés par la Fondation.

11. Instruments financiers*Risque de liquidité*

L'objectif de la Fondation est d'avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La Fondation gère ses liquidités générées par ses activités de manière à respecter ses engagements. Au 31 mars 2023, ses obligations financières les plus importantes sont les créiteurs et charges à payer et les sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary.

12. Aide gouvernementale – COVID-19

En avril 2020, dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement du Canada a annoncé la Subvention Salariales d'Urgence du Canada (SSUC) afin d'aider les employeurs éligibles en offrant une subvention. La SSUC ayant été reconnue en revenu dans le fonds général dans l'état des produits et des charges est de valeur nulle (43 461 \$ en 2022).

La Fondation possède également un prêt de 60 000 \$ (60 000 \$ en 2022) dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) mis en place par le gouvernement canadien. Le prêt est sans intérêt et le remboursement est dû au plus tard le 31 décembre 2023. Le prêt est utilisé en totalité aux 31 mars 2023 et 2022. L'entente du CUEC inclut une clause de radiation du prêt sur remboursement d'un maximum de 20 000 \$, que la Fondation a reconnu en 2021 quand les conditions ont été satisfaites. La portion non remboursable est incluse dans les comptes débiteurs jusqu'au remboursement complet du prêt.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Annexe**Exercice terminé le 31 mars 2023

Dons octroyés à Centre hospitalier de St. Mary – Annexe A

	2023	2022
	\$	\$
Des fonds affectés		
Fonds de cancérologie	305 437	187 442
Médecine	154 783	253 825
Médecine familiale	89 220	121 341
Avancement professionnel	44 302	79 388
Développement campus	36 827	4 407
Gériatrie	36 002	—
Urgence	2 415	5 914
Anciens infirmiers	871	253 157
Autres projets	12 666	8 579
	682 523	914 053
Du fonds général non affecté		
Recherche médicale, aide et subventions	1 571 833	1 282 926
	2 254 356	2 196 979